6. CRÉER UN TALUS

Les préconisations préalables / Les étapes des travaux

Le talus planté est un mode de clôture particulièrement adapté en milieu rural, notamment dans le pays de Caux. Tout en préservant l'intimité des parcelles privées, il contribue fortement à la qualité paysagère des lieux. Il joue également un rôle important dans la gestion des eaux de ruissellement et dans la préservation de la biodiversité, grâce aux nombreuses espèces floristiques et faunistiques qui s'y installent spontanément. Pour assurer ces rôles environnementaux précieux, la création d'un talus planté doit suivre quelques préconisations. Ses dimensions et les plantations qu'il accueille peuvent varier, mais ses atouts demeurent.

1. Préconisations préalables

Dimensions

Aujourd'hui, pour assurer la bonne stabilité du talus tout en optimisant son emprise au sol, les proportions conseillées sont :

- **pentes de 45° à 60° sur 1 à 2 m de hauteur.**
- **largeur du sommet définie en fonction du nombre de rangs d'arbres à planter :** 0,80 m minimum pour un alignement simple, 1,20 m minimum pour un alignement double.

Les dimensions du talus planté peuvent donc varier, ce qui permet de l'adapter à la surface de terrain disponible et au contexte environnant (schéma 1).

Emplacement

Généralement implanté en limite de parcelle, son positionnement doit tenir compte de trois aspects :

- **Le sens de ruissellement de l'eau** : le talus oriente les eaux de ruissellement en créant un effet barrage. Il faut veiller à **ne pas modifier le sens d'écoulement naturel** et **ne pas orienter les eaux vers les constructions.**
- **Le rapport au bâti :** si la surface du terrain disponible le permet, l'idéal est de **conserver un recul de 5 m minimum** vis-à-vis des bâtiments afin de faciliter l'entretien du talus et de sa végétation, notamment si l'on souhaite y planter de grands arbres. Ce recul facilitera l'accès au talus, la gestion des déchets de fauche et de taille et permettra le passage de véhicules si besoin.
- **La réglementation en vigueur** (voir ci-contre et schéma 2).

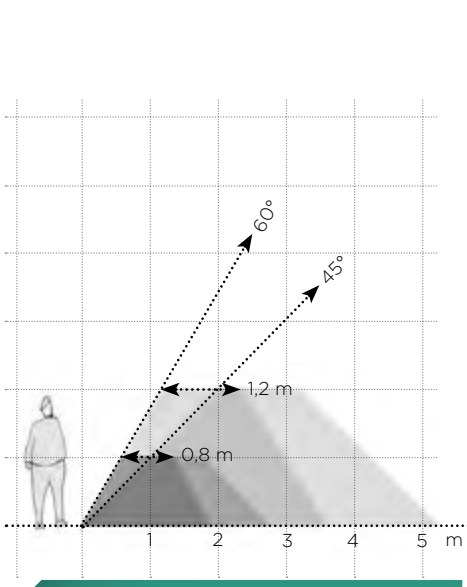

1 Variations des profils de talus possibles

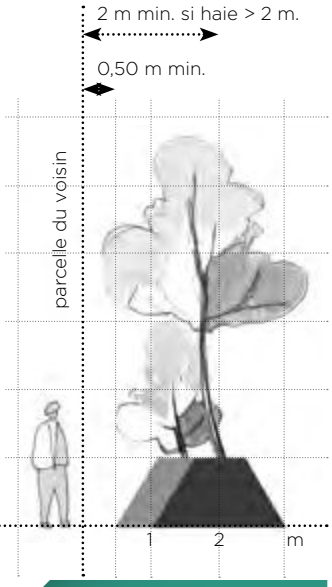

2 Distances règlementaires

Où placer le talus planté, selon la réglementation ?

Le Code des usages locaux impose une distance minimum du talus de la limite séparative de 0,5 m.

Le long d'un terrain privé : si l'on souhaite planter une haie de plus de 2 m de hauteur sur le talus, la ligne de plantation doit être située à 2 m minimum de la limite séparative. L'emplacement du talus sera défini en fonction. Si l'on souhaite planter une haie de moins de 2 m de hauteur, le talus pourra être implanté entre 0,5 m et 2 m de la limite séparative (voir art. 671 du Code civil). Pour une restauration, le talus peut être restauré sur place (Code des usages locaux). Si le talus est bordé d'un fossé côté voisin, prévoir un recul supplémentaire de 0,5 m, 0,66 m si la parcelle riveraine est en labour (art. 151 du Code des usages locaux). **En bordure de voirie :** un retrait de 2 m est à respecter (art. 671 du Code civil et R. 116-2 du Code la voirie). **Le long d'un chemin rural,** aucun retrait n'est imposé.

Attention : avant toute création de talus le long du domaine public, se renseigner auprès de la mairie afin de prendre connaissance d'éventuelles dispositions particulières. Contacter aussi la DDTM ou la Direction des Routes si le talus est en bordure de route départementale ou nationale, ainsi que EDF ou Orange si des lignes techniques se trouvent à proximité.

largeur du sommet (m)	0,80	1,20
hauteur (m)	volume (m³/ml)*	
1,00	1,55	1,95
1,20	2,05	2,50
1,50	2,85	3,45
1,80	3,90	1,60

* Prévoir un volume supplémentaire d'environ 20% en raison du foisonnement de la terre limoneuse.

Exemples de volumes de terre nécessaires en fonction des dimensions du talus, pour des pentes de 55°.

1 Exemple de décapage en pied de talus.

2 Exemple de talus avec fossé.

Préparation de l'emprise du talus.

Nivellement des flancs et du sommet.

2. Étapes des travaux

Apport de terre végétale

Tout d'abord, il faut veiller à la qualité de la terre d'apport (pas d'argile à silex ni trop de cailloux). Les volumes de terre à prévoir sont variables en fonction de la hauteur et de la largeur du talus à créer (voir volumes indicatifs : tableau ci-contre).

L'idéal est de récupérer tout le volume de terre nécessaire (ou le plus possible) sur place, pour limiter les apports extérieurs de terre, souvent coûteux. Deux méthodes sont possibles pour récupérer des volumes de terre importants sur sa propre parcelle :

- En décapant superficiellement le sol le long du talus sur une épaisseur de 10 à 20 cm : décaper en modelant une pente régulière vers le pied du talus pour guider les eaux de ruissellement et créer une zone d'accumulation et d'infiltration (schéma 1).
- En creusant des fossés : creuser au pied du talus, d'un côté ou des deux, une tranchée d'une largeur de 1 à 2 m et de 0,5 à 1 m de profondeur pour 45° à 60° de pente (schéma 2). Les fossés améliorent fortement le rôle hydraulique du talus et leur creusement fournit un volume de terre important. À long terme, la terre riche en matière organique accumulée dans les fossés pourra à nouveau être prélevée et utilisée pour la restauration du talus.

Mise en forme du talus

Faire réaliser les travaux par une entreprise de terrassement compétente, d'avril à octobre lorsque la terre est assez sèche, par temps sec. Privilégier l'utilisation d'une pelleteuse à chenilles pour ne pas compacter le terrain.

- **Préparation de l'emprise :** décaper la terre végétale à l'emplacement même du talus. Décompacter le sol sur l'ensemble de l'emprise du talus, cela favorisera son ancrage et l'enracinement des arbres.
- **Mise en forme :** idéalement, la pelleteuse doit travailler à cheval sur le talus de manière à réaliser chaque étape en continu et limiter son impact sur les terrains alentour.

— Disposer la terre en cordons successifs en tassant au godet entre chaque couche, jusqu'à atteindre la hauteur souhaitée. Le tassement garantit la cohésion des différentes couches et donc la stabilité du talus.

Attention : le tassement ne doit pas être excessif et ne pas compacter la terre pour assurer le bon enracinement des végétaux par la suite.

— Utiliser la terre végétale préalablement décapée pour constituer la couche supérieure du talus, d'une épaisseur minimum de 50 cm. Enfin, niveler les flancs du talus au godet selon l'inclinaison souhaitée, puis façonner le sommet.

Astuce : utiliser la terre de moindre qualité biologique pour créer le cœur du talus.

Stabilisation des pentes

Pour garantir la stabilité des pentes et limiter l'érosion liée au ruissellement, ensemencer les flancs et le dessus du talus d'un mélange de graminées et de trèfle blanc (environ 50 g/m²). L'enracinement des plantes retient la terre et améliore l'infiltration de l'eau.

Attention : ne pas recouvrir le talus de géotextiles, bâches ou toiles de paillage en matériaux synthétiques (PVC, polypropylène...). L'emploi de ces matériaux non biodégradables fait perdre au talus tout son intérêt pour la biodiversité et dégrade la qualité paysagère des lieux.

Sources schémas/photos : CAUE76 / mars 2024

VOIR FICHES
- Entretenir et protéger un talus planté
- Fiches ARBRES ET ARBUSTES
- Liste des essences locales
- Quel type de haie planter ?

POUR ALLER PLUS LOIN
- Fiches Paysage : www.caue76.fr

CONSEILS ET AIDES
- Prenez rendez-vous avec un paysagiste conseiller du CAUE 76 www.caue76.fr
- Aides du département de Seine-Maritime : www.seinemaritime.fr